

**Les échos du**  
**CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs**  
 JACINTHE LALIBERTÉ

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 octobre 2018**

Les conseillers ont présenté leur dossier faisant état de certains événements survenus tout au cours du mois de septembre, des dossiers, pour certains, très élaborés.

**Un acquis des plus remarquables**

Tel fut le cas pour le conseiller Sylvain Harvey qui est revenu sur l'acquisition d'un terrain de vingt-neuf hectares à Sainte-Anne-des-Lacs et Prévost, faite le 26 septembre, par Héritage Plein Air du Nord (HÉPAN). Il a souligné l'implication et la persévérance des membres de cet organisme qui ont travaillé de façon acharnée pour l'obtention de cette propriété forestière. Il a aussi fait mention que le club de Plein air de Sainte-Anne-des-Lacs travaille de pair avec l'HÉPAN à l'aménagement des sentiers ainsi qu'à leur entretien.

L'HÉPAN construira un pavillon d'accueil sur le lot qui servira à l'aménagement d'un stationnement sur le chemin Filion.

**Petit projet, grand partage**

Le projet «boîtes Re lire» – Selon M. Harvey, qui a été à même de le constater, son projet «boîtes Re lire», qui est destiné autant aux enfants qu'aux adultes, a eu un effet d'entraînement. Les citoyens se sont appropriés les boîtes placées à différents endroits : réparation, autogestion des livres et même, ajout de disques compacts par les utilisateurs des boîtes. Le

conseiller a indiqué qu'il relocalisera prochainement les boîtes. Il y aura, bientôt, une annonce à cet effet.

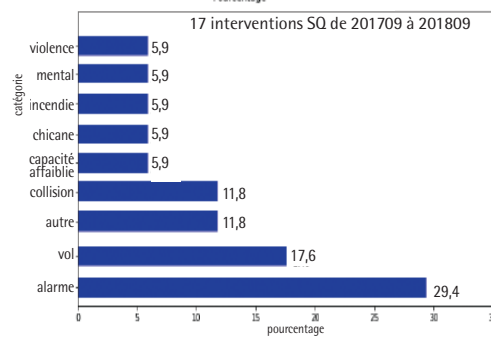
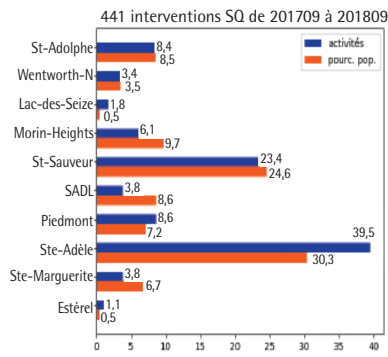
**Une avancée dans le dossier SQ**

Pour faire suite à l'annonce de la mairesse quant à la venue de M<sup>me</sup> Marie-Renée Dutoit qui fera office de maraine ou d'accompagnatrice pour la municipalité dans le dossier de la Sûreté du Québec (SQ), le conseiller Serge Grégoire a tenu à remercier les citoyens qui ont assisté à la dernière séance régulière du Conseil des maires de la MRC qui s'est tenue le 12 septembre à Sainte-Anne-des-Lacs. Ces résidents ont, par leurs interventions, permis aux instances policières de réaliser l'ampleur des besoins tant décrits par les élus de chacune des municipalités.

Aussi, il a fait un bref résumé des interventions faites par la SQ dans les différentes municipalités. Diapositives à l'appui, il a évalué à 17 le nombre d'interventions de la Sûreté durant le mois de septembre, sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs, soit un pourcentage de 3,8% de l'ensemble des interventions de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les plus importantes interventions concernent les cinq déclenchements d'alarme suivis de trois vols et deux collisions.

M. Grégoire a mentionné que, par ces données, il voulait prévoir l'impact de la légalisation du cannabis

dans le but de s'assurer d'une présence plus soutenue de la SQ. À cela, la mairesse a ajouté que le conseil avait déjà prévu une réglementation à cet effet, tout comme plusieurs autres municipalités. Il ne restera qu'à valider avec les autres municipalités une éventuelle harmonisation assurant ainsi une compréhension commune des instances policières.



**Données sur le projet du parc Ile Benoit**

Le conseiller Normand Lamarche a présenté les résultats de l'année 2018: 715 personnes ont visité le parc comparativement à 516 en 2017, soit une augmentation de 39%. Pour les locations payantes, on

remarque une augmentation de 34%, le nombre passant de 113 pour 2017 à 151 pour 2018.

À la demande d'un citoyen, M. Lamarche a donné un bref aperçu des revenus et des dépenses. Les revenus de 2017 ont été de 1 465 \$ et de 1 065 \$ pour 2018. Quant aux dépenses, elles furent respectivement de 7 407 \$ et de 9 272 \$. Selon lui, la décision d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture ne fut pas bénéfique, un aspect à considérer pour l'an prochain. L'analyse des deux dernières années leur permettra de prendre une décision par rapport à l'année trois du projet.

M. Raymond, un citoyen, a proposé de consulter les résidents du lac Marois pour ainsi connaître leur expérience vécue durant ces deux dernières années. La mairesse lui a indiqué que le parc est un service offert à la population. La municipalité paie 50% de ce service et 95% du nombre des visiteurs étaient des résidents.

**Autre petit dossier**

Une demande d'appui financier pour bonifier la révision du volet familial dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales sera déposée conjointement avec celles de la MRC et de ses municipalités constituantes. Étant donné que cette politique est échue et qu'une démarche commune est prévue avec les autres municipalités, Catherine Hamé-Mulcaire et Normand Lamarche ont

été confirmés en tant qu'élus responsables.

**Période de questions**

La première question concernait la réfection du pont Raymond. Par rapport à ce dossier, M<sup>me</sup> Monique Laroche a mentionné que la mairesse de Piedmont a été rencontrée à cet effet. Les travaux devraient se faire en 2019.

M. Raymond est intervenu au sujet de la canalisation d'une partie du chemin de Sainte-Anne-des-Lacs. Il a longuement expliqué son inquiétude quant à l'endroit où s'écouleraient les eaux. Selon lui, elles aboutiraient dans le lac Ouimet. M. Lamarche lui a confirmé que des bassins de rétention ont été prévus à quelques endroits, malgré le fait que l'eau ait toujours abouti à ce lac. Selon la mairesse, les ingénieurs civils ainsi que la directrice du Service de l'environnement trouvent que la solution est idéale, puisque le chemin, de par ces travaux, serait, en plus, élargi. De plus, d'autres études sont attendues. Pour l'instant, aucun changement n'est prévu. La réponse n'a pas semblé satisfaire le citoyen.

Un dernier citoyen questionna le coût du déneigement des chemins privés. Ce coût est un ensemble de prix qui comprend celui du déneigement, du gravier et du sel. Il fut donc impossible de satisfaire la demande du citoyen. Cependant, la mairesse mentionna que la Municipalité avait le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public, et cela avec la tolérance du ou des propriétaires.

**MOT DE LA MAIRESSE**



Monique Monette Laroche

**Octobre en couleurs** – Le mois d'octobre est toujours synonyme de couleurs. Les forêts nous offrent un spectaculaire agencement de feuilles rouges, orangées et jaunes. À chaque année c'est pareil mais ce portrait ne cessera de nous émerveiller. Beaucoup d'entre nous passerons du temps à l'extérieur pour préparer la maisonnée pour les mois d'hiver ou pour fermer le chalet jusqu'à l'arrivée du printemps. Je vous invite à vous informer auprès de vos Services de l'Environnement et de l'Urbanisme pour savoir comment fermer la piscine ou le spa, ou bien quoi faire avec ces feuilles qui, tranquillement, vont tapisser votre terrain. Aussi, visitez notre site internet qui regorge d'information pratique sur tous les sujets. Rendez-vous au [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca).

**Journées de la culture** – Encore cette année, je tiens à remercier les participants ainsi que les organisateurs des Journées de la culture qui se sont déroulées les 28, 29 et 30 septembre dernier. Cet événement annuel permet de découvrir des artistes de chez nous. Un merci particulier à tous nos exposants qui ont partagé avec nous leurs œuvres exceptionnelles! Nous sommes heureux d'avoir de si grands talents chez nous.

**Levée de fonds – Service de la Sécurité incendie** – Le 29 septembre dernier se tenait un Lavathon à la caserne de pompiers qui a permis d'amasser des dons de 1 065 \$; 100% est remis à la Fondation des grands brûlés. Plus de 60 voitures ont été lavées par plus de 10 pompiers bénévoles qui ont participé à la levée de fonds.

**Halloween** – L'Halloween approche à grand pas! Petits et grands gambaderont sur les chemins d'une porte à une autre. Vêtus de leur costumes tous plus extravagants les uns que les autres, ils tenteront d'impressionner les parents en échange de chocolat et de confiseries. À l'Halloween, les chemins seront bondés; au volant, soyez vigilants et ralentissez pour la sécurité de tous.

**Félicitations** à l'organisme Héritage Plein Air du Nord et merci pour votre persévérance pour l'acquisition d'une terre de 29 hectares qui portera le nom de forêt Héritage.

**SERVICES MUNICIPAUX**

**ADMINISTRATION**

**ÉTAT DE COMPTE DES TAXES MUNICIPALES 2018**

La Municipalité fera parvenir vers le 1<sup>er</sup> novembre 2018 un état de compte à jour des taxes pour les propriétés dont le solde n'a pas été acquitté le 5 octobre dernier. Si vous avez des questions sur votre solde, vous pouvez communiquer avec la Municipalité au 450 224-2675, poste 221 ou 222.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

**BRÛLAGE DE FEUILLES MORTES, C'EST NON !**

Les feuilles mortes qui tomberont sous peu pourraient faciliter la perte de contrôle des incendies, surtout si l'automne est à la hauteur de l'été 2018 que nous avons connu. Chaque automne, les pompiers municipaux et la SOPFEU interviennent **sur 5 incendies allumés par la perte de contrôle d'un brûlage**.



Le vent a facilement de l'emprise sur les feuilles mortes. En plus de les assécher, il les fait voyager d'un endroit à un autre. Situation qui, lors d'un brûlage, **pourrait entraîner des dommages**, oui à la forêt, mais aussi à des résidences ou à d'autres biens. C'est pourquoi la SOPFEU recommande à la population **d'éviter le brûlage** et d'opter pour des solutions écologiques comme le compostage, la tonte des feuilles mortes ou encore la cueillette des résidus verts.

N'oubliez pas qu'il est INTERDIT, et ce, en tout temps, de brûler des feuilles mortes à Sainte-Anne-des-Lacs. Voir le RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2015 concernant les feux en plein air.

Merci de votre collaboration !

**SURÉTÉ DU QUÉBEC, COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Fermeture des chalets : conseils de prévention**

Quand l'automne est à nos portes, souvent les gens quittent leurs chalets d'été les laissant plus vulnérables. Voici quelques moyens que vous pouvez prendre en tant que propriétaire afin de mieux protéger votre résidence secondaire.

- Tout d'abord ne laissez aucun outil à l'extérieur qui pourrait être utile pour les voleurs (échelle facile d'accès, gros contenant à ordures/recyclage près d'une fenêtre).
- Avisez vos voisins qui sont résidents permanents de votre départ pour l'hiver, afin qu'ils puissent garder l'œil sur votre demeure s'ils prennent des marches, par exemple. Laissez-leur vos coordonnées afin qu'ils puissent vous rejoindre s'il y avait une urgence.
- Faites déneiger votre entrée afin de démontrer que votre résidence est habitée.
- Éclaircissez bien votre demeure à l'intérieur et aux accès, avec un système de minuterie.
- Procurez-vous un système d'éclairage extérieur qui se déclenche aux mouvements.
- Si vous pouvez vous procurer une caméra de chasse qui prend des photos lorsqu'il y a du mouvement, cela peut grandement aider à nos enquêtes, s'il y a un vol.
- Avoir de bonnes serrures et barrez votre porte de garage lors d'un départ prolongé.
- Avoir un système d'alarme peut aussi être un bon moyen de prévention.
- Dressez un inventaire de vos objets de valeur.
- Burinez vos objets de valeur afin que cela soit visible, par la suite il est plus difficile de vendre des choses qui sont burinées au recycleur.

**Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!**

450 224-2675 [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca)

**Quoi faire si malheureusement votre chalet se fait cambrioler?**

- Appelez au 310-4141 afin de porter plainte.
- Ne touchez à rien, laissez tout en place le temps que la police se déplace sur les lieux afin de voir s'il y a des preuves que nous pourrions prélever sur place.
- Par la suite, vous pourrez contacter vos assurances avec le numéro d'événement remis par les policiers

Service des communications de la Sûreté du Québec – Région de l'Outaouais – Laurentides • 819 779 6228 • [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

**URBANISME**

**PETITS RAPPELS EN VUE DE L'HIVER !**

- L'installation des abris temporaires et des clôtures à neige sera autorisée à partir du 1<sup>er</sup> novembre;
- Selon la réglementation applicable, le bois de chauffage doit être divisé en corde d'au plus 1,85 mètre de haut par 1,2 mètre de profond. De plus, maximum de 20 cordes est autorisé. Par sécurité, le bois ne doit pas obstruer les ouvertures de la maison;
- Il est fortement recommandé de retirer les quais de l'eau en vue de l'hiver afin d'en éviter la dérive.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Pour toute info supplémentaire : 450 224-2675 poste 262

**JOURNÉES DE LA CULTURE**

Un merci spécial à tous les artistes qui se sont impliqués dans cet événement.

**FOIRE DU CADEAU**

Un rendez-vous à ne pas manquer le samedi 17 novembre, de 10 h à 17 h ainsi que le dimanche 18 novembre, de 10 h à 16 h : la 11<sup>e</sup> édition de la Foire du cadeau de Sainte-Anne-des-Lacs au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs. Des trouvailles à profusion juste à temps pour la période des Fêtes.

**LIGUE DE HOCKEY INTER MUNICIPAL**

Tu veux jouer au hockey, apprendre des stratégies de jeu, te faire des amis? **Inscription du 10 décembre 2018 au 7 janvier 2019**, via internet: [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca) sous l'onglet « inscription »

Pratiques sur la patinoire du Parc Henri-Piette – 5-6 ans : les mardis de 18 h à 19 h 30 – 7-10 ans : pratiques les lundis et parties les jeudis

11-13 ans : parties amicales les mercredis de 18 h à 19 h 30

14-16 ans : parties amicales les mercredis de 19 h 30 à 21 h

Coût : 25 \$ par enfant résident / 35 \$ pour les enfants non-résidents

**Matériel OBLIGATOIRE** : casque avec visière, protège-cou, coquille, gants, bâton, protège-tibia, patins, bouteille d'eau, vêtements confortables et chauds – Matériel suggéré : protège-coude, etc. – Le port de l'équipement complet est recommandé.

**Début des parties le 14 janvier ou avant si dame nature le permet.**